

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 7-8

Artikel: Tourisme social et Caisse de voyage
Autor: Hunziker, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tourisme social et Caisse de voyage

Par le professeur Dr *W. Hunziker*, président de la Caisse suisse de voyage

Partout et toujours on affirme que la Caisse de voyage est un instrument parfait, voire typique du tourisme social. Voyons cela de près et essayons de le démontrer. La question qui vient d'emblée à l'esprit, c'est :

Qu'est-ce que le tourisme social?

Point de départ

Il n'est pas vain de se poser la question. L'on discute et l'on écrit toujours plus sur le tourisme social, qui prête son nom aux institutions à son service. Nous en voulons pour preuve récente la *Cassa nazionale per il turismo sociale*, qui vient de se constituer à Rome. La chose aussi bien que l'étiquette ont suscité une vive controverse. Les opinions sont souvent très divergentes.

Il arrive, cas extrême, que l'existence même du tourisme social soit contestée. On ne veut pas y voir une forme particulière de tourisme. L'expression elle-même prête à confusion, tout le tourisme étant social en un sens. Le tourisme offre de nombreuses variétés, mais on ne peut pas dire que le facteur social soit propre et suffise à désigner une de ses formes particulières.

A cela, que vont répondre les adeptes du tourisme social? Leur position et leur tâche ne sont rien moins que faciles, surtout qu'ils ne sont pas toujours unanimes sur le sens de l'expression, qu'il leur arrive d'ailleurs de changer. On entend parler de « tourisme populaire », de « tourisme de masse » ou de « tourisme ouvrier », expressions que l'on confond avec celle de « tourisme social » dont on restreint fréquemment le sens en lui faisant désigner uniquement la participation de la classe ouvrière ou des salariés au tourisme.

Il apparaît dès lors opportun de mettre un peu d'ordre dans les idées pour dissiper les divergences d'opinions, les malentendus et les doutes. On peut dire sans prévention que le tourisme moderne, celui d'après la première et surtout la deuxième guerre mondiale, présente un visage bien différent de celui qu'on lui connaissait auparavant. Cela tient, d'une façon générale, à l'entrée en lice de milieux toujours plus étendus de la population. Mais cette intrusion des masses populaires ne suffisait pas seule à modifier radicalement le processus touristique. La transformation, on la doit beaucoup plus à un autre facteur, pris dans l'ordre de la qualité. Les nouveaux touristes, en nombre grandissant, venaient d'un milieu économiquement plus faible. Ils éprouvaient de plus en plus le besoin de voyager. Mais, vu leurs revenus limités, ils ne pouvaient pas le satisfaire entièrement; il leur arrivait même de ne pas pouvoir le satisfaire du tout. D'où la nécessité de mesures et d'insti-

tutions qui leur facilitassent et leur permissent l'accès aux joies du tourisme. C'est ainsi que se forma dans le tourisme tout un secteur d'économiquement faibles, dont les déplacements devaient être rendus possibles par des démarches et des institutions ad hoc. Le plus superficiel des observateurs reconnaîtra que quelque chose de nouveau et de parfaitement défini s'est produit, que ce quelque chose a nom : tourisme social. Mais on ne peut se contenter d'en constater l'existence. Des objections formulées contre lui naît l'obligation de l'appréhender et de le préciser, ce que nous allons faire incontinent.

La notion de tourisme social

Si l'on voulait simplement résumer en une brève formule la caractéristique du phénomène que nous venons de décrire, il faudrait voir dans le tourisme social cette forme de rapports et ce genre de faits qui naissent de la participation des économiquement faibles au tourisme. Pareille définition n'aurait toutefois pas plus ni moins de signification que les autres. C'est une abstraction, qui ne devient réelle qu'accompagnée de son commentaire.

Examinons cette notion de plus près pour en saisir l'essence. Ce qui compte d'abord, c'est l'idée centrale : la participation au tourisme des personnes dites économiquement faibles. Nous touchons là au revenu, qui ne permet pas ou ne permet qu'imparfaitement de satisfaire le goût des voyages. Ce revenu peut fort bien suffire pour d'autres besoins, impérieux ou choisis ; mais il ne laisse pas assez de ressources pour pratiquer le tourisme. Un père de famille, par exemple, aurait assez d'argent pour voyager seul, mais il lui serait impossible de prendre sa famille avec lui, ce qui serait pourtant normal. Ici surgit déjà une objection : Où commence la « faiblesse économique » et où finit-elle ? Il serait aisé de répondre à cette question si l'on pouvait fixer en quelque sorte un minimum d'existence touristique et déclarer que tous ceux qui ne l'atteignent pas ont droit au tourisme social. Mais ce n'est là qu'une fiction, qui n'a pas plus de consistance que celle du minimum vital. Pas plus qu'il n'existe un « homme moyen » ou une « famille normale », il n'est possible, avec les innombrables formes que prend le processus touristique, de concevoir un « touriste normal ». Qu'on le veuille ou non, on doit renoncer à saisir l'ampleur réelle du tourisme social en partant du revenu, à prendre une liste de salaires ou le rôle de l'impôt et à décréter que tous ceux dont le revenu n'atteint pas une certaine limite sont attribués au tourisme social. Il faut trouver un autre critère ; ce seront les mesures et les institutions qui favorisent ou rendent possibles les voyages aux gens disposant d'un faible pouvoir d'achat. Ceux qui ont besoin de ces mesures et de ces institutions pour pratiquer le tourisme constituent le groupe des participants et des intéressés au tourisme social. Ils n'appartiennent pas

nécessairement à un milieu ou à une classe déterminés, et c'est là une autre caractéristique essentielle du tourisme social. Les ouvriers et les employés en font partie aussi bien que les artisans, les paysans ou les commerçants, si leur revenu ne leur permet pas des déplacements ou s'ils sont obligés, pour les faire, de bénéficier des avantages qu'offre le tourisme social. Cela étant, il peut aussi se trouver parmi les ouvriers et les employés des gens qui peuvent voyager avec leur propre revenu, sans « aide » spéciale. Ainsi se trouve quelque peu caractérisé l'élément constitutif essentiel du tourisme social, à savoir la « participation des économiquement faibles » ; il s'agit en tout cas d'un milieu nettement déterminé qui, s'il ne se laisse pas facilement dénombré, n'en est pas moins clairement défini et délimité. Evidemment, le gros contingent se recrute parmi les salariés.

Nous devons des explications sur un autre point encore. En effet, on parle de tourisme sans le définir autrement qu'en lui accolant le mot « social ». Or, le tourisme revêt de multiples formes. Desquelles s'agit-il ? De toutes, en principe. Un revenu insuffisant peut rendre difficile aussi bien un voyage d'agrément qu'un séjour de convalescence ou un voyage d'instruction, et appeler des mesures d'aide. Cependant, le tourisme social se confond surtout avec le tourisme d'agrément auquel on demande de procurer une détente. C'est à cela qu'on pense d'abord quand on parle de tourisme social.

En définissant plus haut ce tourisme, on a fait état de « rapports et de faits ». On pensait avant tout aux mesures et aux institutions propres à satisfaire les besoins touristiques des économiquement faibles, mesures et institutions dont nous avons maintes fois parlé et qui sont un trait essentiel du tourisme social, dont elles constituent les éléments actifs et dynamiques. Ce sont elles qui donnent au tourisme social sa marque distinctive et originale. Les institutions du tourisme social se classent en trois catégories principales : la réglementation des vacances ; le financement du tourisme social, par quoi il faut entendre surtout le financement direct des voyages et des vacances ; le déroulement des voyages et des séjours, comprenant une mission importante, celle de l'organisation touristique sociale. Il est dans la nature des choses que chacune de ces institutions apporte une aide, qui n'est pas nécessairement celle de tiers et qui n'implique pas obligatoirement des sacrifices. Cette aide peut fort bien venir des intéressés eux-mêmes, sous forme, par exemple, d'une assurance, d'une caisse d'épargne touristique vivant sans subventions ou d'un organisme touristique fonctionnant sans aucune prestation de tiers. Nous tenons à souligner ce point, car on s'imagine volontiers que le tourisme social ne va pas sans subsides, que l'on considère même comme un de ses éléments constitutifs. Il est exact que les subsides jouent un grand rôle, mais ils n'entrent pas d'office dans la définition du tourisme social.

Après ces précisions nécessaires pour bien saisir l'objet du débat, disons encore un mot de la terminologie. Ce qui détermine le tourisme que nous venons d'étudier, c'est en premier lieu son caractère social, qui apparaît en toute circonstance. L'expression « tourisme social » est donc celle qui lui convient le mieux; elle est préférable à toute autre. On ne peut pas parler de « tourisme de masse », notion qui ne dit rien quant à la quantité et qui qualifie, d'autre part, souvent une forme collective de tourisme, en quelque sorte les voyages en groupes ou en sociétés. Le tourisme social peut être un tourisme de masse, mais ce ne sera pas nécessairement le cas. Le « tourisme populaire » s'identifierait avec le tourisme social si celui-ci se rapportait à tout un peuple, ce qui ne correspond ni à la réalité ni à la nature profonde du tourisme envisagé. Le « tourisme ouvrier » n'est pas davantage identique au tourisme social, celui-ci ne concernant pas uniquement la classe ouvrière et celui-là ne devant pas avoir automatiquement un caractère social. Le « tourisme des salariés », enfin, n'est pas comparable non plus au tourisme social, auquel participent non seulement les salariés, mais encore leurs familles. Tout bien considéré, « tourisme social » est bien l'expression adéquate d'une chose réelle.

Les problèmes du tourisme social

La méconnaissance du sujet et les interprétations erronées auxquelles il donne lieu justifient le temps que nous avons mis à le définir. Si, ce faisant, nous avons fixé l'objet et les limites du tourisme social, nous pouvons maintenant l'éclairer de plus près, donner de l'ampleur et de la profondeur à nos réflexions en exposant les problèmes que pose le tourisme qui nous occupe. Ces problèmes, on les a pressentis en partie lorsque nous avons défini le tourisme social. Nous allons les aborder sommairement dans la mesure où cela paraît indiqué pour arriver à plus de compréhension.

Le tourisme social a, nous l'avons vu, ses propres règles, qui découlent avant tout de la structure du revenu, de son utilisation et de la satisfaction de besoins. Pour connaître comme il faut ses nécessités, des enquêtes sont indispensables. Elles devront s'étendre, en général comme en particulier, aux éléments déterminant les besoins du tourisme social et répondre à des questions comme celles-ci: Quelle part de mobilité, de liberté de mouvement, les besoins du tourisme social exigent-ils? En quoi se différencient-ils de ceux du tourisme ordinaire et quel rôle jouent-ils dans la consommation libre? Sont-ils plus ou moins rigoureux que les autres facteurs de celle-ci? Dans quelle mesure une substitution entre-t-elle en ligne de compte (renonciation à l'achat de biens de consommation pour un voyage de vacances)? Dans quelle mesure la loi d'Engels (selon laquelle l'emploi du revenu pour des besoins choisis n'est

pas proportionnel à son augmentation, mais progressif) intervient-elle dans le tourisme social? Des analyses concrètes du marché et des besoins peuvent être précieuses pour trouver la réponse à ces questions; elles sont en soi indispensables pour juger du marché touristique social. Ces enquêtes — on s'en est rendu compte par celles qui ont été déjà faites — doivent être préparées très soigneusement et comprendre des questions personnelles posées par des enquêteurs à la page et spécialement instruits, si l'on veut pouvoir s'appuyer sur les résultats. Pour difficile qu'elle soit, une statistique du mouvement touristique social ne saurait en aucun cas être laissée de côté. Il doit être possible de déterminer avec quelque sûreté le potentiel du tourisme social, c'est-à-dire le nombre des personnes qui peuvent en bénéficier. Dans l'ensemble, on pourra prendre le nombre des ayants droit à des vacances, compte tenu naturellement des personnes faisant partie de leurs familles. Les gens exerçant une activité indépendante ne sont pas pris en considération, mais leur nombre est compensé par celui des ayants droit à des vacances pour lesquels le tourisme social n'a pas d'utilité. Pour la Suisse, on arrive à un potentiel de 900 000 ayants droit à des vacances, plus 1 million environ de femmes et d'enfants, ce qui fait en chiffre rond 2 millions de personnes.

A côté de ces problèmes d'ordre plutôt général, théorique ou statistique, il en est d'autres pratiques et politiques qui ne revêtent pas moins d'importance pour le tourisme social. Les séjours et voyages destinés à procurer une détente bienfaisante formant le principal du tourisme social, la réglementation des vacances est primordiale. Elle est la condition sine qua non de ce tourisme et intéresse au plus haut degré tous ceux qui s'occupent de la question. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir l'octroi de vacances par une loi ou des contrats de travail; il s'agit notamment d'en prévoir encore la répartition, le point crucial étant, aussi bien pour les institutions touristiques que pour les bénéficiaires, la concentration saisonnière du trafic, qui ne va pas sans désagréments pour les couches populaires peu argentées et peu habituées à voyager.

Parmi les mesures qui se prêtent le mieux à soutenir et à développer le tourisme social, il en est qui méritent particulièrement de retenir l'attention; ce sont celles de financement, qui peuvent prendre les formes les plus diverses. Nous y reviendrons.

Il reste enfin l'ensemble aussi vaste que varié des problèmes pratiques et politiques concernant le déroulement du tourisme social (voyages et séjours): politique des transports, politique de l'hébergement, organisation sociale du tourisme. Sur les trois plans, des solutions s'imposent, qui sont propres au tourisme social et d'une importance capitale pour lui. Il ne s'agit pas seulement de trouver des bases de prix convenables; il faut encore préparer des institutions et des installations en nombre suffisant et spécialement amé-

nagées, qui répondent aux besoins des intéressés. Les organisations de voyage ne sont pas les dernières auxquelles nous pensons. Elles doivent tenir de près, par leur esprit et par leur régime, aux personnes qu'elles ont pour mission de servir; elles doivent aussi, dans l'esprit de service qui est le leur, se plier à leurs desiderata et s'adapter à leurs besoins particuliers, afin d'avoir leur confiance. Une opinion aussi répandue qu'erronée veut que le tourisme social soit, de par sa nature et par conséquent obligatoirement, un mouvement de masse et collectif. Ceux qui pensent ainsi oublient que la liberté individuelle est le but suprême de tout tourisme. Celle-ci joue, dans le tourisme social, un rôle d'autant plus important qu'il s'agit de garantir aux salariés travaillant en commun un maximum de liberté de décision et de mouvement pour qu'ils trouvent dans une détente individuelle une compensation à leur mode de vie professionnel. C'est précisément dans le tourisme social qu'il faut tendre le plus à organiser des voyages et des séjours individuels. Le tourisme collectif, imposé par des raisons de prix, n'est qu'un pis-aller auquel on ne peut que chercher à se soustraire.

Ce que nous venons de dire de la notion et des problèmes du tourisme social, donc de sa nature, doit nous permettre maintenant de montrer la position de la Caisse de voyage face à lui. Nous avons déjà désigné sa place, qui est parmi les

institutions de financement du tourisme social.

Formes et tâches

Le tourisme social est, nous l'avons dit et nous ne le répéterons jamais assez, un tourisme auquel participent les économiquement faibles; il représente aussi l'ensemble des mesures et institutions nécessaires à sa réalisation. Les institutions doivent être financées dans tous les cas d'une manière ou d'une autre. Mais il faut se dresser encore une fois ici contre le préjugé tenace de ceux qui croient que financement est toujours, en l'occurrence, synonyme d'aide de tiers, de subventions, voire de subsides de l'État. Ainsi présentée, cette assertion est fautive. Par aide — nous en avons parlé tout à l'heure — on peut très bien comprendre l'entraide des intéressés; c'est sous cette forme qu'elle apparaît parfois en premier lieu d'ailleurs. On s'en rend parfaitement compte en étudiant et en considérant les formes de financement du tourisme social. En principe, on peut distinguer deux modes: le financement d'institutions et d'établissements, d'une part; le financement de la consommation elle-même, c'est-à-dire de voyages et de vacances, d'autre part.

Par le premier, on veut fournir au tourisme social les installations et institutions dont il a besoin, que ce soit dans le domaine des transports (chemins de fer, bateaux, avions, autocars, skilifts, etc.)

ou sur le plan des séjours (hôtels, pensions, cabanes, homes, sanatoria, etc.). A cela s'ajoutent les organisations de voyage. Il n'est que dans les pays à régime autoritaire et à économie dirigée que la participation de l'État prend la première place et que le gouvernement s'occupe du financement, exploitant du reste bien souvent lui-même les installations. Ailleurs, l'accent est entièrement mis sur l'apport personnel des participants. Ceux-ci et les personnes directement ou indirectement intéressées procurent eux-mêmes les fonds nécessaires. Cela se fait fréquemment par l'intermédiaire de leurs organisations, celles des salariés, par exemple, ou d'assureurs (pour les sanatoria notamment). Cela ne revient pas à dire, cependant, que l'État n'intervienne pas à son tour. L'intérêt qu'il a dans les institutions du tourisme social peut le porter, au contraire, à donner son appui sous forme de prêts sans intérêt ou à intérêts très bas, ou encore sous forme de subventions à fonds perdu. On s'adressera même à lui avec raison lorsque le tourisme social acquiert une importance particulière du point de vue politique et économique et que les touristes en cause ne peuvent pas fournir les fonds nécessaires pour les installations et établissements touristiques ou alors qu'une partie insuffisante de ceux-ci. Etant donné la grande extension prise par le tourisme social, dont maintes localités n'ont pu suivre le rythme, notamment dans le domaine de l'hébergement, on ne saurait méconnaître qu'une aide des pouvoirs publics pourrait être davantage sollicitée et se manifester.

*Financement de la consommation,
en particulier des voyages et des vacances*

Généralités

D'une manière générale, on parle d'actions de financement en faveur de la consommation partout où il s'agit de faciliter et, dans la plupart des cas, de réduire les dépenses d'ordre touristique, donc pour nous les dépenses afférentes au tourisme social. Pour atteindre ce but, il existe plusieurs moyens, que l'on peut à nouveau répartir en deux groupes, celui des réductions de prix directes, d'une part, et celui des mesures propres à faciliter les dépenses touristiques, mesures qui s'accompagnent souvent de réductions.

Parmi les réductions de prix, citons d'abord celles des entreprises de transport. Dans la mesure où elles sont destinées aux économiquement faibles dont elles favorisent les déplacements, elles ont nettement un caractère touristique et social. Il y a prestation des pouvoirs publics lorsque ceux-ci sont maîtres des transports. Ce qui importe surtout pour le tourisme social, ce sont les taxes réduites des entreprises de transport de tous genres pour les voyages en groupe et en société. Ces taxes ont d'ailleurs été déjà abaissées à

un minimum; si des améliorations peuvent être encore apportées dans les transports au profit du tourisme social, c'est moins du côté des tarifs que du côté de l'organisation. En matière d'hébergement, les réductions de prix ne peuvent guère être supportées par les pouvoirs publics. Elles doivent rester plutôt l'affaire des intéressés, si tant est qu'ils possèdent et exploitent eux-mêmes des gîtes.

Les autres possibilités de faciliter les dépenses touristiques, et plus particulièrement celles du tourisme social, ne se comptent pas. Entre l'aide mutuelle des intéressés et l'aide de tiers ou une combinaison de prestations personnelles et de subsides, il y a de la place pour bien des solutions. L'aide mutuelle pure peut avoir la forme d'une institution d'épargne ordinaire, qui rend aux intéressés l'argent mis de côté pour des voyages. Ce peut être aussi une assurance touristique, bien que — s'il s'agit d'une assurance sociale — elle puisse être liée à une subvention de tiers, voire de l'Etat. Pour le tourisme, on peut considérer comme sociales les contributions des organisations de salariés ou d'employeurs, remises directement à leurs membres ou employés qui ne peuvent pas payer de leur propre argent leurs voyages et leurs vacances. Pour le reste, les institutions vraiment importantes pour le tourisme social sont celles qui servent directement à financer voyages et vacances sur une large base. Il est clair que, sous ce rapport, une solution nous intéresse au premier chef. C'est celle de la

Caisse de voyage.

Mais, d'abord, la Caisse de voyage est-elle une institution du tourisme social? D'après ses statuts, assurément oui, puisqu'elle doit « favoriser et faciliter les voyages et les vacances... spécialement des milieux suisses disposant de ressources limitées ». Ses institutions aussi ont un caractère touristique et social. Il y a le système d'épargne touristique, dont l'effet est accru par l'octroi de timbres de voyage à prix réduit, qui a pour conséquence directe une diminution des frais de voyage et de séjour. Nous avons donc bien là une de ces mesures qu'exige le tourisme social au profit de ceux qui en dépendent. Reste cependant à savoir si les membres de la Caisse de voyage sont effectivement les économiquement faibles, dont la participation est indispensable pour pouvoir parler de tourisme social. Du moment qu'il est fait appel aux services de la Caisse de voyage, nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative à cette question. D'ailleurs, nous pouvons vérifier facilement l'exactitude de notre supposition: La grande majorité des timbres de voyage passent par le canal qui conduit aux milieux disposant d'un faible pouvoir d'achat. La moitié à peu près sont remis à leurs destinataires par l'intermédiaire des associations de salariés et des entreprises. Ces destinataires sont donc des ouvriers et des employés,

dont la plupart se procurent à leur tour des timbres dans les coopératives de consommation, qui en ont écoulé 35,8% l'an dernier. Il n'y a, par conséquent, pas de doute à avoir sur le caractère touristique et social de la Caisse de voyage. Dans l'ensemble des institutions du tourisme social, elle représente nettement l'organisme de financement direct de la consommation touristique, plus exactement des voyages et des vacances. Comme telle, elle a fait ses preuves. Il est toujours précieux de connaître les causes de cette réussite. Cela nous donne des points de repère pour l'avenir, pour le développement futur de l'institution.

Il n'est pas douteux que la Caisse de voyage trouve l'une de ses principales justifications dans le système d'épargne et de rabais qu'elle a choisi, système aussi simple que pratique. On ne saurait assez apprécier que le rabais s'obtienne sans pression sur les prix de l'industrie touristique, procédé qui a provoqué la ruine d'entreprises du même genre. On ne saurait davantage ignorer la liberté de décision et de mouvement laissée aux intéressés, qui peuvent organiser leurs voyages et leurs vacances avec un maximum d'indépendance possible. C'est là, ainsi que nous l'avons déjà dit, un point particulièrement important, surtout pour le tourisme social; c'est même le moteur de toute action.

Il est donc permis de dire que la Caisse de voyage doit son succès au fait qu'elle reste sagement dans le domaine qui lui est imparti, celui du financement des voyages et des vacances. Certes, ses anciens statuts lui demandaient d'organiser et de conduire des voyages. On se rendit cependant compte que c'était non seulement au-dessus de ses forces, mais que c'était aussi l'exposer à des risques qui n'auraient pas été compatibles avec les garanties qu'un institut de financement et d'épargne doit présenter. Une revision des statuts intervint donc, qui enlevait à la caisse l'obligation de se charger de la mise sur pied et de l'exécution de voyages. Ce changement était d'autant plus aisé à faire que l'activité touristique proprement dite était transférée, entre temps, à la coopérative Popularis, fondée en 1946 et d'ailleurs étroitement liée à la caisse. Ainsi, cette dernière a son chemin clairement tracé devant elle: continuer à financer les voyages et les vacances du tourisme social; cette tâche est loin d'être achevée. La caisse doit encore financer les établissements et les institutions de ce tourisme particulier, et là elle n'est qu'au début de son œuvre. Dans quelle mesure pourra-t-elle procéder à de nouveaux investissements et à de nouvelles opérations dans ce domaine? Cela dépend de ses ressources, en d'autres termes de l'accroissement de ses fonds.

La Caisse de voyage est parvenue à asseoir sa position et à se développer. C'est un résultat qu'elle doit en fin de compte à sa structure organique et aux principes mis à la base de son activité financière, toutes choses que l'on peut qualifier d'un mot: entraide,

tous les groupes intéressés travaillant à l'œuvre commune. Que ce soit là le secret de la réussite et du bon fonctionnement d'une pareille entreprise, nous en voulons pour preuve les expériences faites à l'étranger, où seuls une partie des groupes intéressés s'associèrent. Ce fut l'échec ou le demi-succès. La leçon à tirer, c'est qu'il y a une condition sine qua non à remplir pour des institutions du genre de la Caisse de voyage: une collaboration la plus vaste possible. Cette collaboration assure, d'une part, une répartition convenable des charges et permet, d'autre part, de faire automatiquement bénéficier les uns de prestations des autres, ce qui est exclu d'emblée dans les organisations tronquées — quels que soient leur genre et ceux qui les font vivre — qui n'atteignent pas un niveau suffisant et restent cantonnées dans un champ d'activité limité. Ce qui est vrai d'une organisation complète l'est aussi du financement par l'entraide. Les prestations des adhérents à la Caisse de voyage (salarial, patronat, sociétés de consommation et commerces de détail privés) sont impressionnantes. Dans les conditions que nous avons en Suisse, toute autre solution eût d'ailleurs été impossible. On n'aurait guère eu de succès en faisant appel à l'Etat pour financer directement voyages et vacances, et il ne faut pas s'attendre qu'il en soit autrement à l'avenir. Mais on pourrait, par ailleurs, se demander s'il n'était pas possible aux pouvoirs publics de décharger de ses dépenses administratives une institution comme la Caisse de voyage, qui pousse si loin et si profond ses racines et qui revêt une telle importance pour le tourisme social; cela lui permettrait de mieux remplir encore sa mission. La solution ne s'opposerait aucunement à la politique suisse d'intervention, mais lui serait conforme, au contraire; nous ne pourrions que nous en féliciter.

Quoi qu'il en soit, la Caisse de voyage peut regarder avec satisfaction le travail qu'elle a volontairement accompli au profit du tourisme social en finançant des voyages et des vacances. Puisse-t-elle poursuivre sa marche ascendante! Puissent la concorde et l'esprit de sacrifice continuer de régner chez ses adhérents! Puisse notre œuvre trouver accueil et compréhension partout où c'est encore nécessaire!

Certificat de capacité

Par *Claude Roland*

Daté du 11 juillet 1952, le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi instituant le régime de capacité dans les métiers de cordonnier, coiffeur, sellier et charron vient d'être publié dans la *Feuille fédérale* du 17 juillet 1952.

Cette loi décrète que l'ouverture et la reprise d'une exploitation visée sont subordonnées à un permis délivré par l'autorité canto-